

Envoi : 19/06/2018

Réception par le Préfet : 19/06/2018

Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-3-2

Séance du vendredi 15 juin 2018

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES
REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2018**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « Aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération » et « Amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017 7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Transports, des Déplacements, des Grands Equipements et Infrastructures de Communications,
- VU l'avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures du 6 avril 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide, au titre du programme 2018 de répartition des Amendes de Police relatives à la circulation routière, les opérations figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant de **168 589 €**.
- Approuve la notification des subventions aux communes concernées.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité